



GUIDE DE L'EMPLOI

SAISON 2025/2026



CENTRE-VAL DE LOIRE



HERVÉ GARRIGUES



L'ÉLU RÉFÉRENT

*Depuis plusieurs années, les clubs s'inscrivent dans une véritable dynamique de professionnalisation, étroitement liée au développement de la formation. L'encadrement sportif reste au cœur de cette évolution, car il représente un levier essentiel pour structurer durablement l'emploi dans le football. Dans cette démarche, **l'IR2F accompagne** les clubs afin de les aider à franchir de nouvelles étapes vers la professionnalisation.*

Ce guide présente de nombreux dispositifs d'aide à l'emploi, adaptés aux besoins spécifiques de chaque structure. Leur objectif : encourager la création d'emplois de qualité, bénéfiques à la fois pour les salariés et pour les employeurs.

La structuration d'un club ne peut reposer uniquement sur des opportunités : elle doit être pensée, analysée et anticipée. Cette réflexion doit être étroitement liée à la pérennisation de l'emploi. Il s'agit bien de saisir l'enjeu de l'intérêt et de la continuité d'un emploi.

*Pour soutenir cette ambition, **l'IR2F met à disposition un référent emploi** au sein de la Ligue Centre-Val de Loire de Football. Ce contact privilégié accompagne les clubs dans leurs démarches, les informe sur les dispositifs existants et les aide à concrétiser leurs projets d'emploi sur le territoire.*

*Dans le même esprit, **un séminaire dédié à l'emploi** est organisé chaque année, entre mars et avril au sein de la Ligue. Ouvert à tous, cet événement réunit de nombreux intervenants et constitue un temps fort d'échanges et de partage d'expériences.*

*Au-delà de la structuration des clubs, **la création d'emploi** représente bien plus qu'une étape administrative : c'est souvent une première porte ouverte vers la vie active. Elle incarne une valeur essentielle, profondément ancrée dans notre société.*

*Engagée aux côtés des clubs, **l'IR2F reste un partenaire de confiance**, présent à chaque étape : de la réflexion à la mise en œuvre, jusqu'au suivi des emplois créés. Ensemble, construisons des projets durables, porteurs d'avenir et de sens.*



**FOOT
IMPACT**



L'IMPACT DE L'EMPLOI

La création et la pérennisation d'un emploi au sein d'un club de football a des répercussions positives pour celui-ci notamment sur ses licenciés. En effet, le tableau ci-dessous démontre qu'un club qui dispose d'un FAFA Emploi voit une **augmentation de son nombre de licenciés et plus particulièrement des licenciées féminines**.

Ce constat sera d'autant plus visible **si l'emploi est perreïn et qu'il est construit dans la durée**.

	Tous clubs confondus		Clubs disposant d'un FAFA Emploi	
	Evolution du nombre de licenciés	Evolution du nombre de licenciées	Evolution du nombre de licenciés	Evolution du nombre de licenciées
Entre 2020/2021 et 2024/2025	25%	41%	30%	60%
Entre 2021/2022 et 2024/2025	12%	21%	20%	33%
Entre 2022/2023 et 2024/2025	7%	12%	12%	18%

Découvrez grâce à ce guide de l'emploi, quels moyens sont à votre disposition pour créer et pérenniser un emploi au sein de votre club.



SALARIÉ RÉFÉRENT



ANTOINE EVRAS



06.64.69.59.65



aevras@centre.fff.fr



COMMENT FINANCER MON EMPLOI AU SEIN DU CLUB ? QUELLES ÉTAPES ? QUELS OUTILS ?

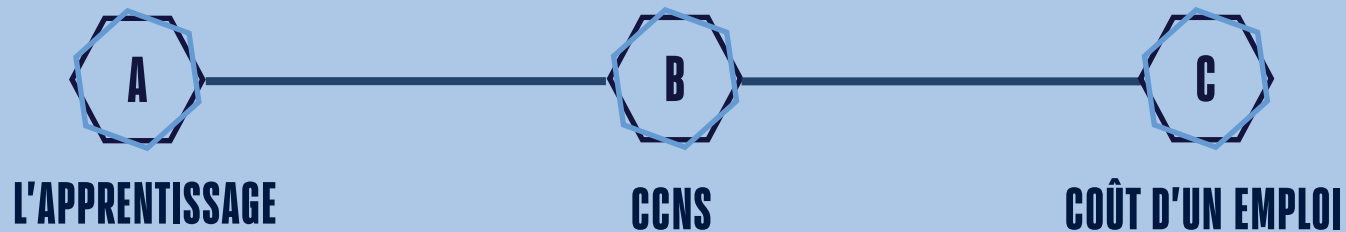
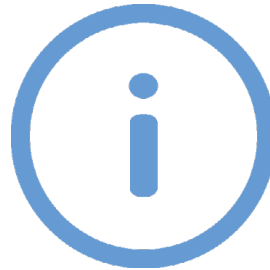


SOMMAIRE

- 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES
- 2 LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI
- 3 LES AUTRES DISPOSITIFS
- 4 PARTAGE D'EXPÉRIENCES / OUTILS
- 5 GUIDE DES FORMATIONS
- 6 OFFRES D'EMPLOI / APPRENTISSAGE



1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES



Les 3 dispositifs peuvent être cumulables, cette possibilité dépendra du projet soutenu par le club.





1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

A. L'APPRENTISSAGE

| L'APPRENTISSAGE, UNE SOLUTION

L'Institut Emploi Formation du Football (IEFF), organisme de formation de la Fédération Française de Football, est depuis le mois de mars 2019 **le Centre de Formation des Apprentis (CFA) des Métiers du Football**.

Les Instituts Régionaux de Formation (IR2F) deviennent Unité de Formation par apprentissage du CFA des métiers du Football et proposent le **Brevet de Moniteur de Football (BMF)**, le **Brevet d'Entraîneur de Football (BEF)**, le **Brevet de Moniteur de Football / Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Multi Activités Physiques ou Sportives pour Tous (BMF/BPJEPS MAPST)** et le **Chargé(e) de Développement des Structures Sportives et Associatives (CDSSA)** par la voie de l'apprentissage, accessible pour les personnes âgées de 16 à 29 ans révolus.

Ainsi, il est possible d'obtenir son diplôme en étant apprenti au sein de 13 UFA (Unité de Formation d'Apprentis).

DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS RELATIVES À L'APPRENTISSAGE



LA FORMATION



AIDES ET RÉMUNÉRATIONS





1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

A. L'APPRENTISSAGE

**AIDES DE L'ÉTAT AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS
DIPLOMÉS DE NIVEAU 4 (BMF, BPJEPS) POUR 2026 : 5 000€**

TYPE DE COÛT POUR UNE 1ÈRE ANNÉE	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ 26 ANS
Salaire brut + estimation charges sociales	492,22€ + 10€	783,90€ + 10€	966,21€ + 15€	1 823,03€ + 45€
Aide de l'état par mois	416,60€	416,60€	416,60€	416,60€
Estimation reste à charge mensuel	85,62€	377,17€	564,61€	1 451,43€
Estimation reste à charge annuel	1 027,44€	4 526,04€	6 775,32€	17 417,16€

**AIDES DE L'ÉTAT AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS
DIPLOMÉS DE NIVEAU 5 (BEF, CDSSA) POUR 2026 : 4 500€**

TYPE DE COÛT POUR UNE 1ÈRE ANNÉE	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ 26 ANS
Salaire brut + estimation charges sociales	492,22€ + 10€	783,90€ + 10€	966,21€ + 15€	1 823,03€ + 45€
Aide de l'état par mois	375€	375€	375€	375€
Estimation reste à charge mensuel	127,22€	418,77€	606,21€	1 493,03€
Estimation reste à charge annuel	1 526,64€	5 025,24€	7 274,52€	17 916,30€

L'aide à l'apprentissage n'est versée que la première année de contrat, elle ne s'applique pas en cas de redoublement dans la même formation et avec le même club.

L'aide reste fixée à 6 000 € pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés.





1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

B. LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT

| UNE CONVENTION POUR LE MONDE DU SPORT



La convention collective du sport règle, sur l'ensemble du territoire, **les relations entre les employeurs et les salariés des entreprises exerçant leur activité principale dans le mouvement sportif (contrats de travail, rémunérations...)**

Nous vous invitons à consulter ce document pour toutes les questions régissant votre relation salarié/Employeur.

DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS RELATIFS À LA CCNS



LA CCNS



ARRÊTÉ 2006



CODE DU TRAVAIL





1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

C. COÛT D'UN EMPLOI À TEMPS COMPLET (35H)

Ce tableau est une estimation du coût d'un emploi pour un **salarié à temps complet en 2026**.

GROUPE	SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL MENSUEL	TAUX HORAIRE	ESTIMATION ANNUELLE COÛT EMPLOYEUR (SALAIRE + CHARGE)
1	1 848,42€	12,19€	29 794,86€ par an soit 2 482,91€ par mois
2	1 885,14€	12,43€	30 377,02€ par an soit 2 531,42€ par mois
3	1 997,87€	13,17€	32 179,41€ par an soit 2 681,62€ par mois
4	2 099,37€	13,84€	33 802,36€ par an soit 2 816,87€ par mois
5	2 333,99€	15,39€	37 556,97€ par an soit 3 129,75€ par mois
6	2 865,97€	18,90€	44 799,79€ par an soit 3 733,32€ par mois





1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

C. COÛT D'UN EMPLOI À TEMPS PARTIEL (17,5H MINIMUM)

Ce tableau est une estimation du coût d'un emploi pour un **salarié à temps partiel en 2026**.

GROUPE	SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL MENSUEL	TAUX HORAIRE	ESTIMATION ANNUELLE COÛT EMPLOYEUR (SALAIRE + CHARGE)
1	1 885,14€	12,43€	15 302,59€ par an soit 1 275,21€ par mois
2	1 922,84€	12,68€	15 604,75€ par an soit 1 300,40€ par mois
3	2 037,83€	13,44€	16 526,51€ par an soit 1 377,21€ par mois





2 - LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI



CAP ASSO



FAFA



L'ANS



**PÉRÉNNISATION
DE L'EMPLOI**





2 - LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

A. LE DISPOSITIF CAP ASSO



Le dispositif Cap'Asso est une aide proposée par la Région Centre-Val de Loire qui a pour objectif de soutenir les projets d'activité intégrant la **création et/ou la consolidation d'emplois**.

Ce mouvement va permettre au secteur associatif de **développer des services de qualité, des projets viables et pérennes porteurs d'emplois**, en offrant à des personnes un emploi à contrat à durée indéterminée.

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS
RELATIVES À CE DISPOSITIF





2 - LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

A. LE DISPOSITIF CAP ASSO

| LES MONTANTS ET LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

CAP'Asso est une aide au **projet d'activité intégrant la création et/ou la consolidation d'emplois**. Il s'agit d'une subvention qui varie de **20 000€ à 30 000€ pour la durée du projet pour une association de football**.

La durée de l'aide est de **3 ans maximum**, éventuellement renouvelable. Cependant, le 4ème renouvellement ne peut être accordé que de façon exceptionnelle. Le 5ème renouvellement ne sera pas mis en œuvre.

Pour chaque projet, le montant de l'aide est déterminé en fonction de **critères d'intérêt général sur le projet et sur le fonctionnement de l'association**.

Chaque demande d'aide régionale **fait l'objet d'une instruction et n'est de ce fait pas automatiquement**. La Région Centre-Val de Loire se réserve en outre la possibilité de déterminer des priorités en fonction de ses domaines de compétences légales et des secteurs qu'elle entend privilégier.

Le dépôt est possible toute l'année, mais la Région ne tient que **4 commissions annuelles**. Le délai de traitement est donc long, généralement entre **4 et 6 mois après le dépôt de votre dossier**.





2 - LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

A. LE DISPOSITIF CAP ASSO

| ENVOI DE LA DEMANDE

Si vous avez le projet de réaliser une demande CAP'Asso, le référent emploi de la Ligue, Antoine EVRAS est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche. (aevras@centre.fff.fr ou 06.64.69.59.65.)



La démarche se fait de manière dématérialisée.

**FAIRE MA DÉMARCHE EN LIGNE
SUR LE SITE DE LA RÉGION**



| MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement se fera en **4 fois par quart après signature de la convention et sur présentation des justificatifs prévus dans la convention.**





2 - LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

A. LE DISPOSITIF CAP ASSO

Ce tableau est une estimation du coût d'un emploi pour un **salarié à temps complet**.

GROUPE	SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL MENSUEL	TAUX HORAIRE	ESTIMATION ANNUELLE COÛT EMPLOYEUR (SALAIRE + CHARGE)	AIDE CAP'ASSO SOLLICITÉE PAR AN (1ERE DEMANDE)
1	1 848,42€	12,19€	29 794,86€ par an soit 2 482,91€ par mois	29 520€ sur 3 ans soit 9 840€ par an
2	1 885,14€	12,43€	30 377,02€ par an soit 2 531,42€ par mois	30 073€ sur 3 ans soit 10 024€ par an
3	1 997,87€	13,17€	32 179,41€ par an soit 2 681,62€ par mois	31 860€ sur 3 ans soit 10 620€ par an
4	2 099,37€	13,84€	33 802,36€ par an soit 2 816,87€ par mois	33 480€ sur 3 ans soit 11 160€ par an
5	2 333,99€	15,39€	37 556,97€ par an soit 3 129,75€ par mois	37 200€ sur 3 ans soit 12 400€ par an
6	2 865,97€	18,90€	44 799,79€ par an soit 3 733,32€ par mois	44 370€ sur 3 ans soit 14 790€ par an



Calcul d'aide à solliciter pour le Cap Asso : 29 794,86€ (Coût employeur) + 10% = 32 774,35€
(assiette éligible) x 30% = 9 832€ (aide sollicité) à arrondir au dixième supérieur = 9 840€



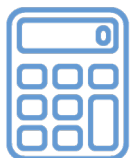


2 - LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

A. LE DISPOSITIF CAP ASSO

Ce tableau est une estimation du coût d'un emploi pour un **salarié à temps partiel**.

GROUPE	SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL MENSUEL	TAUX HORAIRE	ESTIMATION ANNUELLE COÛT EMPLOYEUR (SALAIRE + CHARGE)
1	1 885,14€	12,43€	15 302,59€ par an soit 1 275,21€ par mois
2	1 922,84€	12,68€	15 604,75€ par an soit 1 300,40€ par mois
3	2 037,83€	13,44€	16 526,51€ par an soit 1 377,21€ par mois



Calcul d'aide à solliciter pour le Cap Asso : 15 302,59 € (Coût employeur) + 10% = 16 832, 84 € (assiette éligible) x 30% = 5 049, 85 € (aide sollicitée) à arrondir au dixième supérieur = 5 050 €





2 - LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

B. LE DISPOSITIF FAFA

LES MODALITÉS, CRITÈRES

Le FAFA Emploi permet aux clubs amateurs de créer un poste autour de cinq profils différents :

- **responsable sportif(ve) - (BMF minimum)**
- **responsable administratif(ve) - (Bac +2 minimum)**
- **responsable administratif(ve) et sportif(ve) (BMF et Bac+2 minimum)**
- **responsable technique « Féminines » - (BMF minimum)**
- **responsable technique « Futsal » - (BMF minimum)**

Pour cette **saison 2026/2027**, le dispositif **FAFA Emploi prévoit une aide financière de 40 000 € sur 5 ans pour un salarié à temps plein** (mais aussi en temps partiel d'une durée de 17h30 minimum par semaine).

Pour tous projets FAFA Emploi, la prise de contact avec **le référent emploi de la Ligue : Antoine EVRAS** (aevras@centre.fff.fr ou 06.64.69.59.65.)

LE CAHIER DES CHARGES

DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS
RELATIVES À CE DISPOSITIF





2 - LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

B. LE DISPOSITIF FAFA

LES AIDES COMPLÉMENTAIRES

Des aides complémentaires sont possibles dans le dispositif FAFA :

Valorisation des emplois féminins :

Dans le cadre des priorités fédérales, une majoration de l'aide est possible pour un poste Sportif et/ou Administratif occupé **par une femme**.

Montant : 2 000 € par saison (sur la base d'1 ETP), applicable sur les 5 années du financement.

Attention : en cas de remplacement d'une femme par un homme au cours du dispositif, la majoration n'est plus applicable.

Valorisation du club formateur :

Pour encourager l'embauche d'un diplômé formé au sein du club : une majoration de l'aide de **1 500 € (sur la base d'1 ETP) sera attribuée pour la première année du financement**, si le club embauche un diplômé* de la saison 2024/2025 ou 2025/2026 et formé au sein de ce même club.

Cette mesure vise à valoriser le parcours de formation au sein des clubs.

*Formation dispensée par la F.F.F (BMF/ BEF/ DESJEPS/ BEPF/ BEFF/ CDSSA)





2 - LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

B. LE DISPOSITIF FAFA

SAISON 2025/2026

1 ^{ère} saison de financement	8 000 €
2 ^{ème} saison de financement	8 000 €
3 ^{ème} saison de financement	8 000 €

Aide proratisée en fonction du temps de travail

SAISON 2026/2027

1 ^{ère} saison de financement	12 000 €
2 ^{ème} saison de financement	10 000 €
3 ^{ème} saison de financement	8 000 €
4 ^{ème} saison de financement	6 000 €
5 ^{ème} saison de financement	4 000 €





2 - LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

B. LE DISPOSITIF FAFA

Récapitulatif des aides possibles pour un poste à temps plein crée 2026/2027 :

	AIDE SAISON 2026/2027	AIDE SAISON 2027/2028	AIDE SAISON 2028/2029	AIDE SAISON 2029/2030	AIDE SAISON 2030/2031
35h/semaine	12 000€	10 000€	8 000€	6 000€	4 000€
Majorations possibles si embauche d'une femme	2 000€	2 000€	2 000€	2 000€	2 000€
Majorations possibles si embauche d'un diplômé formé par le club en 2024/2025 ou 2025/2026	1 500€	0€	0€	0€	0€
Total jusqu'à	15 500€	12 000€	10 000€	8 000€	6 000€





2 - LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

C. ANS EMPLOI

| CRÉATION D'UN EMPLOI

Afin d'accompagner la professionnalisation du mouvement sportif, les clubs, groupements d'employeurs, comités départementaux, ligues ou comités régionaux peuvent **bénéficier d'une convention pluriannuelle pour la création d'emplois permanents (CDI) s'adressant à des personnels qualifiés disposant de compétences sportives, techniques, pédagogiques ou administratives. Aide de 30 000€ sur 3 années soit 10 000€ par année civile.**

| POURSUITE

Afin d'accompagner les associations sportives qui ont **créé un poste en 2024 et ou 2025**. L'avenant du contrat de travail et à signer et à renvoyer à la DRAJES accompagné du CERFA compte rendu financier de subvention. **Aide de 10 000€ ou de 6 000€.**

| CONSOLIDATION

Afin d'accompagner les associations sportives qui ne bénéficient pas d'une aide ANS Emploi (en cours) pour un poste à **temps plein (possibilité de temps partiel, jusqu'à mi temps)** qui répond à des **missions techniques, pédagogiques ou de développement, sur des territoires prioritaires (QPV, ZRR)** **Aide de 18 000€ sur 3 années soit 6 000€ par année civile.**





2 - LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

C. ANS EMPLOI

AIDES FINANCIÈRES

Les aides financières, imputées sur les crédits de l'ANS, peuvent être **annuelles ou pluriannuelles** (sur 3 années maximum) et pour **un temps plein**, le montant **maximum attribué par année sera de 12 000€**. Très variable suivant les années

La durée de travail pour l'emploi créé doit correspondre **au minimum à un mi-temps de la durée légale du code du travail** (les aides sont proratisées par rapport à la durée du temps de travail).

CALENDRIER DE LA CAMPAGNE ANS 2026

30/03/2026

11/05/2026

09/06/2026

18/06/2026

JUILLET 2026

OUVERTURE
ANS 2026

FIN DES DÉPÔTS
DES DOSSIERS

COMMISSION D'INSTRUCTION
TECHNIQUE

CRS PLENIÈRE

MISE EN PAIEMENT
DES ENVELOPPES 2026





2 - LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

C. ANS EMPLOI

COORDONNÉES DES SERVICES DE L'ÉTAT

Pour pouvoir être éligible à une subvention ANS EMPLOI, les porteurs de projet devront **obligatoirement prendre contact avec leur service de l'Etat de proximité (DRAJES ou SDJES)**.

DÉPARTEMENT DU CHER BERTRAND JAIGU 02.38.79.45.27 bertrand.jaigu@ac-orleans-tours.fr sdjes18@ac-orleans-tours.fr	DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR VINCENT POULIN 02.34.42.94.77 ans28@ac-orleans-tours.fr	DÉPARTEMENT DU CHER MARIE-HÉLÈNE GUY 02.36.27.61.12 marie-helene.guy@ac-orleans-tours.fr ce.sdjes36@ac-orleans-tours.fr
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE ANDRÉ BAHON 02.36.47.72.77 andre.bahon@ac-orleans-tours.fr sdjes37@ac-orleans-tours.fr	DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER AURÉLIEN DJAJO MBAPPE 02.36.47.72.85 sports.sdjes41@ac-orleans-tours.fr	DÉPARTEMENT DU LOIRET LUDOVIC LÉBOURLÈS 06.70.14.92.35 ludovic.lebourles@ac-orleans-tours.fr js-ans@ac-orleans-tours.fr

DÉMARCHES À RÉALISER SUR LA
PLATEFORME COMPTE ASSO





2 - LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

D. PÉRENNISATION DE L'EMPLOI

Des pistes d'actions à mettre en place sont possibles afin de pérenniser l'emploi au sein de votre club.



ORGANISER

Un créneau d'aller-vers : 2 000 € / action
Un Parcours vers l'emploi : 2 500 € / parcours
Du Stade Vers l'Emploi : de 1 300 et 5 000 €
Un Match des métiers : 1 500 €



FINANCEMENT PROJETS
SPORTIFS FÉDÉRAUX



ORGANISER

Actions Sport Santé : 2 000€
Actions Foot féminin : 2 000€
Actions éthique et citoyenne : 2 000€



MISE À DISPOSITION (MAD)

Autre discipline
Collectivité
Autre club
Partenaire





3 - LES AUTRES DISPOSITIFS



LE FONJEP



SÉSAME



LE PEC



CAP EMPLOI



SERVICE CIVIQUE





3 - LES AUTRES DISPOSITIFS

A. LE FONJEP

LE FONJEP



Ce fonds, qui réunit des financeurs publics et des associations a pour but principal de faciliter la rétribution **de personnels permanents, employés par les associations, remplissant des fonctions d'animation et de gestion.**

Les postes Fonjep sont des **aides de 7 000 € à 10 000 €** versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite **l'emploi d'un salarié qualifié, et sont attribuées pour 3 ans renouvelables deux fois.**

DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS RELATIVES À CE DISPOSITIF



OBJET ET NATURE DE L'AIDE



DE QUOI S'AGIT-IL ?





3 - LES AUTRES DISPOSITIFS

B. SÉSAME

| SÉSAME



Le dispositif SÉSAME a pour objectif d'accompagner des jeunes, **de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur, et vers leur insertion.**

Il vous offrira un parcours individualisé : information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent. Un accompagnement personnalisé et/ou une aide financière peuvent être mis en place.

Cette aide est plus ou moins appliquée selon les départements de notre région.

**DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS
RELATIVES À CE DISPOSITIF**





3 - LES AUTRES DISPOSITIFS

C. LE PEC

| PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le **trptyque emploi-formation-accompagne-ment** : un emploi permettant de développer des compétences transférables, **un accès facilité à la formation** et **un accompagnement tout au long du parcours** tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'**inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées** du marché du travail.

| DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS
RELATIVES À CE DISPOSITIF





3 - LES AUTRES DISPOSITIFS

D. CAP EMPLOI

| CAP EMPLOI



Les 98 Cap emploi sont des **organismes de placement spécialisés (OPS)** exerçant une mission de service public. Ils sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des **personnes en situation de handicap**. Ils accueillent et accompagnent plus de 220 000 personnes en situation de handicap et plus de 150 000 employeurs chaque année.

| DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS
RELATIVES À CE DISPOSITIF





3 - LES AUTRES DISPOSITIFS

E. LE SERVICE CIVIQUE

| LE SERVICE CIVIQUE



C'est un engagement volontaire **au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap**. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.

Il est bon de rappeler que le service civique n'est pas un emploi au sein du club. Ni même pour financer un poste, ni pour financer un joueur.

Dans le cadre du projet d'accompagnement des clubs, nous vous informons que la **Ligue a obtenu un agrément collectif concernant l'accueil de volontaire(s) en mission de Service Civique**.





3 - LES AUTRES DISPOSITIFS

E. LE SERVICE CIVIQUE

| LE SERVICE CIVIQUE

Vous trouverez ci-après les missions que vous devez choisir pour vos volontaires lors de la prochaine étape :

Mission 1 : Développer la convivialité et la communication au sein d'un club de football

Mission 2 : Promotion de la mixité dans le football et développement du football féminin, féminisation

Mission 3 : Développer les actions citoyennes et sociales au sein d'un club de football

Mission 4 : Développer l'accès au football pour tous via le football loisir

Mission 5 : Promotion de l'arbitrage au sein d'un club de football

DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS RELATIVES À CE DISPOSITIF



INFORMATIONS GÉNÉRALES

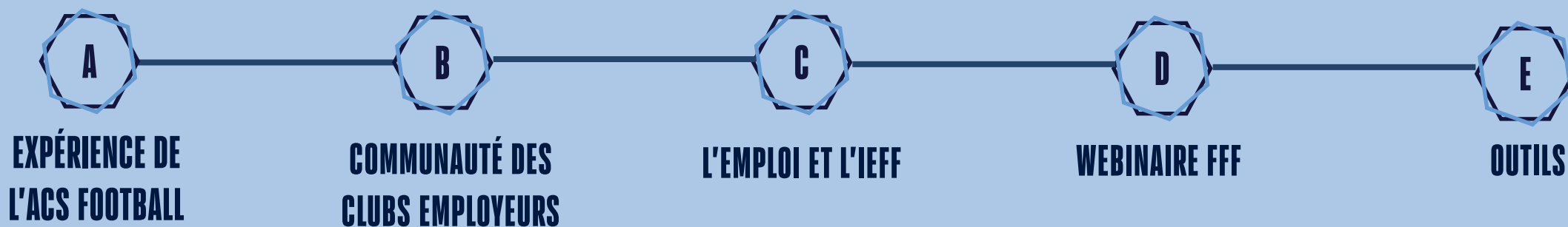
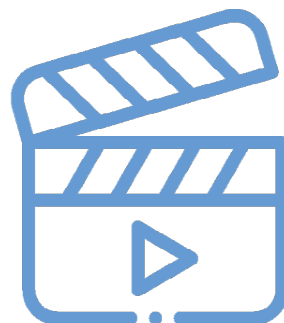


GUIDE DU SERVICE CIVIQUE





4 - PARTAGE D'EXPÉRIENCES/OUTILS





3 - LES AUTRES DISPOSITIFS

E. LES OUTILS

| LE COSMOS

Le COSMOS est une **organisation patronale du secteur sportif, qui accompagne les structures sportives dans l'emploi, le droit du travail, la gestion des salariés**. Cet organisme vous aide à lancer l'emploi au sein de votre club en vous accompagnant sur la réalisation de la **fiche de poste, du contrat de travail**. L'adhésion est prise en charge par la FFF.



Tous les sports. Un seul univers.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

| LE CHÈQUE EMPLOI ASSOCIATIF

Le Chèque Emploi Associatif est un **service gratuit de l'Urssaf pour favoriser l'emploi en milieu associatif (déclaration sociale, fiches de paie...)**. L'adhésion et les déclarations s'effectuent obligatoirement en ligne sur www.cea.urssaf.fr.



Au service de notre protection sociale



INFORMATIONS GÉNÉRALES





Ligue Centre-Val de Loire de Football
13 rue Paul Langevin 45100 Orléans
02.38.69.73.00